

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fathi SAIDI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	175 796 453	208 835 621
Obligations et valeurs assimilées		175 796 453	208 835 621
Placements monétaires et disponibilités		68 007 078	105 691 973
Placements monétaires	5	63 492 947	105 041 461
Disponibilités		4 514 131	650 511
Créances d'exploitation	6	245 209	380 021
TOTAL ACTIF		244 048 740	314 907 616
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	462 426	490 384
Autres créditeurs divers	8	30 476	32 329
TOTAL PASSIF		492 902	522 713
ACTIF NET			
Capital	9	229 769 407	298 435 783
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 648	535
Sommes distribuables de l'exercice		13 784 782	15 948 585
ACTIF NET		243 555 838	314 384 903
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		244 048 740	314 907 616

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2019</i>	<i>Année 2018</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	10 990 078	12 983 665
Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 990 078	12 983 665
Revenus des placements monétaires	11	7 677 016	7 541 870
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 667 094	20 525 534
Charges de gestion des placements	12	(1 372 445)	(1 981 250)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 294 649	18 544 285
Autres produits		8 665	14 808
Autres charges	13	(343 747)	(98 258)
Contribution sociale de solidarité		(200)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 959 367	18 460 834
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 174 584)	(2 512 249)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 784 782	15 948 585
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 174 584	2 512 249
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		188 017	1 898 030
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		209 311	(1 629 351)
Frais de négociation de titres		(22)	(37)
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 356 673	18 729 477

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2019</i>	<i>Année 2018</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	17 356 673	18 729 477
Résultat d'exploitation	16 959 367	18 460 834
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	188 017	1 898 030
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	209 311	(1 629 351)
Frais de négociation de titres	(22)	(37)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(15 947 160)	(16 590 014)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(72 238 577)	(73 082 846)
Souscriptions		
- Capital	149 787 872	209 824 546
- Régularisation des sommes non distribuables	116 094	46 779
- Régularisation des sommes distribuables	4 686 140	5 509 264
Rachats		
- Capital	(218 776 302)	(280 367 308)
- Régularisation des sommes non distribuables	(191 347)	(74 548)
- Régularisation des sommes distribuables	(7 861 034)	(8 021 578)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(70 829 064)	(70 943 383)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	314 384 903	385 328 286
En fin de l'exercice	243 555 838	314 384 903
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	3 023 696	3 739 002
En fin de l'exercice	2 324 718	3 023 696
VALEUR LIQUIDATIVE	104,767	103,974
TAUX DE RENDEMENT	5,84%	5,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB» et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 175.796.453 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		168 629 730	175 796 453	72,18%
Obligations de sociétés		117 441 306	122 295 717	50,21%
AB SUB 2010	30 000	1 199 100	1 226 404	0,50%
AB SUB 2010	20 000	799 400	817 603	0,34%
AB SUB 2011-1	20 000	400 000	405 120	0,17%
AMENBANK 2009 A	20 000	666 000	673 299	0,28%
AMENBANK A 2008	15 000	399 945	412 673	0,17%
AMENBANK B 2008	25 000	1 125 000	1 163 557	0,48%
AMENBANK2009 B	30 000	999 000	1 016 154	0,42%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	2 881 177	3 046 846	1,25%
AIL 2015-1 B	15 000	900 000	922 701	0,38%
ATB 2007/1 D	50 000	2 600 000	2 721 139	1,12%
ATBSUB2009 B1	10 000	500 000	514 016	0,21%
ATB SUB 2017 A	35 000	3 305 102	3 565 852	1,46%
ATL SUB 2017	7 000	700 000	709 186	0,29%
ATL SUB 2017	5 000	500 000	506 562	0,21%
ATL 2013-1	20 000	400 000	415 042	0,17%
ATL 2013-2	20 000	400 000	402 896	0,17%
ATL 2013-2	10 000	200 000	201 448	0,08%
ATL 2014-2	10 000	400 000	414 523	0,17%
ATL 2014-2	5 000	200 000	207 262	0,09%
ATL 2014-3 C	10 000	600 000	633 337	0,26%
ATL 2014-3 C	10 000	600 000	633 337	0,26%
ATL 2014-3 C	20 000	1 200 000	1 266 674	0,52%

ATL 2015-1 C	30 000	1 800 000	1 852 814	0,76%
ATL 2015-2 C	40 000	3 200 000	3 367 961	1,38%
ATL 2016-1 C	30 000	2 400 000	2 476 026	1,02%
ATL 2017-1 C	20 000	2 000 000	2 099 226	0,86%
ATL 2017-1 C	30 000	3 000 000	3 148 839	1,29%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	3 000 000	3 030 492	1,24%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	400 000	402 421	0,17%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	800 000	826 862	0,34%
ATTIJARI LEASING 2015-2	24 000	480 000	480 485	0,20%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	2 400 000	2 465 049	1,01%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	1 200 000	1 251 761	0,51%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	800 000	800 678	0,33%
BH V 2013-1	10 000	142 000	147 478	0,06%
BH 2009 A	20 000	768 000	768 000	0,32%
BH 2013-1	10 000	142 000	145 926	0,06%
BH SUB 2015 B	50 000	3 000 000	3 106 230	1,28%
BH SUB 2016-1 B	50 000	4 000 000	4 156 721	1,71%
BH SUB 2015 B	50 000	2 883 452	3 034 739	1,25%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 063 038	0,44%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 062 971	0,44%
BNA 2009 SUB	28 000	932 400	961 894	0,39%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	5 000 000	5 180 705	2,13%
BTE 2010 A	20 000	200 000	203 851	0,08%
BTE 2011 B	10 000	650 000	678 938	0,28%
BTE 2016 B	50 000	5 000 000	5 281 315	2,17%
BTK 2009 C	10 000	399 700	422 605	0,17%
CIL 2013/1 B	20 000	400 000	401 585	0,16%
CIL 2014-2	15 000	300 000	316 741	0,13%
CIL 2015-1 F	20 000	400 000	413 310	0,17%
CIL 2016/1 F	30 000	1 200 000	1 245 049	0,51%
CIL 2016/2	10 000	600 000	631 463	0,26%
CIL 2016/2	15 000	900 000	947 195	0,39%
CIL 2017-1	5 000	300 000	309 319	0,13%
HL 2013/2	10 000	400 000	419 718	0,17%
HL 2015-1 B	20 000	1 200 000	1 250 446	0,51%
HL 2015-2 B	40 000	3 200 000	3 352 642	1,38%
HL 2016-1	20 000	800 000	824 881	0,34%
HL 2016-2 B	5 000	400 000	402 271	0,17%
HL 2017-1 B	20 000	2 000 000	2 111 492	0,87%
HL SUB 2015-1 B	10 000	600 000	603 739	0,25%
HL 2017-2 B	30 000	3 000 000	3 089 567	1,27%
HL 2017-2 B	2 842	284 200	292 685	0,12%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	720 000	742 732	0,30%
STB 2008/2	50 000	1 875 000	1 959 411	0,80%
STB 2008/2	20 000	763 200	788 604	0,32%
TL 2013-1 B	10 000	200 000	202 821	0,08%
TL 2013-1 B	10 000	200 000	202 821	0,08%

TL 2013-2 B	10 000	400 000	421 921	0,17%
TL 2014-1 B	20 000	800 000	831 746	0,34%
TL 2014-2 B	20 000	800 000	802 182	0,33%
TL 2015-1 B	30 000	1 800 000	1 871 036	0,77%
TL 2015-2	20 000	1 600 000	1 681 854	0,69%
TL 2015-2	10 000	800 000	840 927	0,35%
TL 2016-1 B	30 000	2 400 000	2 509 770	1,03%
TL SUB 2015 B	20 000	1 200 000	1 238 334	0,51%
TL SUB 2016	20 000	2 000 000	2 104 667	0,86%
TL 2017-1 B	10 000	1 000 000	1 035 292	0,43%
UBCI 2013	20 000	400 000	412 723	0,17%
UIB 2009-1 B	40 000	1 332 000	1 358 742	0,56%
UIB 2009-1 C	20 000	1 000 000	1 021 354	0,42%
UIB 2011-1 A	20 000	400 000	409 648	0,17%
UIB 2011-1 B	20 000	1 200 000	1 220 986	0,50%
UIB SUB 2015 B	20 000	1 200 000	1 238 557	0,51%
UIB SUB 2015 B	10 000	600 000	619 279	0,25%
UIB SUB 2016	50 000	5 000 000	5 295 068	2,17%
UIB SUB 2016	30 000	2 894 630	3 092 584	1,27%
UIB SUB 2016	25 000	2 500 000	2 647 534	1,09%
UNIFACTOR A 2015	20 000	800 000	840 365	0,35%
Obligations de L'Etat		3 917 875	4 049 327	1,66%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	496 000	527 107	0,22%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	3 421 875	3 522 219	1,45%
Bons du trésor assimilables		47 270 549	49 451 409	20,30%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	18 028 707	7,40%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 145 613	2,93%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 070 533	1,26%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 288 376	5,05%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 918 179	3,66%
TOTAL		168 629 730	175 796 453	72,18%
Pourcentage par rapport à l'actif				72,03%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	201 206 494	6 808 045	821 082	208 835 621	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	4 894 630			4 894 630	
Emprunt national	-			-	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	-			-	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations	(34 149 612)			(34 149 612)	83 593
Bons du trésor assimilables	-			-	
Emprunt national	(3 321 783)			(3 321 783)	125 718
Titres OPCVM	-			-	
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>					
			188 017	188 017	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		(650 422)		(650 422)	
Soldes au 31 décembre 2019	168 629 730	6 157 624	1 009 099	175 796 453	209 311

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 63.492.947 se détaillant comme suit :

	<u>Garant</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>%</u> <u>actif net</u>
<u>Comptes à terme STB</u>		45 500 000	46 643 728	19,15%
Placement au 03/02/2020 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		4 000 000	4 303 716	1,77%
Placement au 13/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		5 000 000	5 106 301	2,10%
Placement au 07/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		1 000 000	1 022 575	0,42%
Placement au 12/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		4 000 000	4 085 918	1,68%
Placement au 14/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		2 000 000	2 042 082	0,84%

Placement au 26/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		10 000 000	10 184 110	4,18%
Placement au 13/01/2020 (au taux de 10%) 400 jours		2 000 000	2 009 205	0,82%
Placement au 28/01/2020 (au taux de 10,25%) 400 jours		2 000 000	2 002 696	0,82%
Placement au 17/02/2020 (au taux de 10,25%) 410 jours		1 000 000	1 081 101	0,44%
Placement au 02/04/2020 (au taux de 10,25%) 410 jours		3 000 000	3 212 975	1,32%
Placement au 27/01/2020 (au taux de 10,58%) 120 jours		500 000	510 667	0,21%
Placement au 03/03/2020 (au taux de 10,55%) 90 jours		1 000 000	1 006 012	0,41%
Placement au 04/03/2020 (au taux de 10,55%) 91 jours		1 000 000	1 006 012	0,41%
Placement au 16/02/2020 (au taux de 10,56%) 90 jours		1 000 000	1 009 721	0,41%
Placement au 17/02/2020 (au taux de 10,56%) 91 jours		1 000 000	1 009 721	0,41%
Placement au 18/02/2020 (au taux de 10,56%) 92 jours		1 000 000	1 009 721	0,41%
Placement au 18/02/2020 (au taux de 10,56%) 93 jours		1 000 000	1 009 721	0,41%
Placement au 19/02/2020 (au taux de 10,56%) 94 jours		1 000 000	1 009 721	0,41%
Placement au 17/03/2020 (au taux de 10,55%) 90 jours		1 000 000	1 002 775	0,41%
Placement au 18/03/2020 (au taux de 10,55%) 91 jours		1 000 000	1 002 775	0,41%
Placement au 23/02/2020 (au taux de 10,56%) 90 jours		1 000 000	1 008 101	0,41%
Placement au 24/02/2020 (au taux de 10,56%) 91 jours		1 000 000	1 008 101	0,41%
<u>Certificats de dépôt</u>		16 579 789	16 849 219	6,92%
Certificat de dépôt STB au 17/06/2020 (au taux de 10,5%) 360 jours		4 619 910	4 820 513	1,98%
Certificat de dépôt STB au 31/12/2019 (au taux de 9,55%) 20 jours		3 485 223	3 499 261	1,44%
Certificat de dépôt STB au 07/01/2020 (au taux de 9,55%) 20 jours		1 991 556	1 996 622	0,82%
Certificat de dépôt STB au 02/01/2020 (au taux de 9,55%) 10 jours		1 995 767	1 998 730	0,82%
Certificat de dépôt STB au 13/01/2020 (au taux de 9,55%) 20 jours		2 987 334	2 991 134	1,23%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 31/01/2020 (au taux de 11,25%) 183 jours		1 000 000	1 037 479	0,43%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 10/05/2020 (au taux de 10%) 181 jours		500 000	505 479	0,21%
TOTAL		62 079 789	63 492 947	26,07%
Pourcentage par rapport à l'actif				26,02%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 245.209 contre D : 380.021 au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Sommes à l'encaissement	-	156 281
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	83 002	83 002
Autres	160 404	138 935
Total	<u>245 209</u>	<u>380 021</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 462.426 contre D : 490.384 au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Gestionnaire	60 646	78 381
Dépositaire	120 939	142 714
Commission de distribution	280 841	269 290
Total	<u>462 426</u>	<u>490 384</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 30.476 contre D : 32.329 au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	23 045	28 027
Autres (TCL)	7 431	4 302
Total	<u>30 476</u>	<u>32 329</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	298 435 785
Nombre de titres	3 023 696
Nombre d'actionnaires	3 726

Souscriptions réalisées

Montant	149 787 872
Nombre de titres émis	1 517 623
Nombre d'actionnaires nouveaux	143

Rachats effectués

Montant	(218 776 302)
Nombre de titres rachetés	(2 216 601)
Nombre d'actionnaires sortants	(702)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	188 017
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	209 311
Régularisation des sommes non distribuables	(75 253)
Frais de négociations de titres	(22)

Capital au 31-12-2019

Montant	229 769 407
Nombre de titres	2 324 718
Nombre d'actionnaires	3 167

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 10.990.078 contre D : 12.983.665 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 Au 31/12/2019	Période du 01/01 Au 31/12/2018
<u>Revenus des obligations</u>	8 732 130	9 167 635
- Intérêts	8 732 130	9 167 635
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	2 257 948	3 816 030
- Intérêts (BTA et emprunt national)	2 257 948	3 816 030
TOTAL	10 990 078	12 983 665

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 7.677.016 contre D : 7.541.870 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Intérêts des billets de trésorerie	131 927	111 345
Intérêts des comptes à terme	4 425 912	4 236 312
Intérêts des certificats de dépôt	3 119 177	3 194 212
TOTAL	7 677 016	7 541 870

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 1.372.445 contre D : 1.981.250 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	926 846	1 439 235
Rémunération du dépositaire	222 799	271 007
Commission de distribution	222 799	271 007
TOTAL	1 372 445	1 981 250

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 343.747 contre D : 98.258 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2018
Redevance CMF (*)	297 066	85 375
TCL (*)	46 647	12 861
Autres	34	23
TOTAL	343 747	98 258

(*) La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 08/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	8,030	6,788	5,777	5,200	5,314
Charges de gestion des placements	(0,590)	(0,655)	(0,636)	(0,604)	(0,623)
Revenus net des placements	7,439	6,133	5,142	4,596	4,692
Autres produits	0,004	0,005	0,004	0,004	0,004
Autres charges	(0,148)	(0,032)	-	-	-
Contribution conjoncturelle	-	-	(0,366)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	7,295	6,105	4,779	4,600	4,696
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,366)	(0,831)	(0,343)	(0,109)	(0,259)
Sommes distribuables de l'exercice	5,930	5,275	4,437	4,492	4,437
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,081	0,628	0,041	(0,007)	0,469
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,090	(0,539)	0,067	0,073	(0,449)
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,171	0,089	0,107	0,066	0,019
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,466	6,194	4,887	4,666	4,715

Résultat non distribuable de l'exercice	0,171	0,089	0,107	0,066	0,019
Régularisation du résultat non distribuable	(0,032)	(0,009)	(0,009)	(0,003)	(0,001)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,139	0,080	0,099	0,063	0,018
Distribution de dividendes	5,274	4,437	4,492	4,436	4,224
Valeur liquidative	104,767	103,974	103,056	103,013	102,895
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,87%	0,57%	0,62%	0,59%	0,61%
Autres charges / actif net moyen	0,06%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	8,76%	4,56%	4,31%	4,36%	4,32%

Note 14-2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire percevait une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,312% TTC l'an depuis le 01/10/2018 conformément au aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 08/06/2018.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Note 14-3 : Prise en charge des frais de fonctionnement

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 8 Juin 2018.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I. Rapport sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV EPARGNANT au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV EPARGNANT représentés en valeurs mobilières totalisent 78,94% de l'actif total au 31 décembre 2019. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

2. La SICAV EPARGNANT détient 11,50% et 10,60% des emprunts obligataires émis respectivement par les banques UIB et BTE. Ces taux dépassent le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
3. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 30 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Fathi SAIDI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés qu'il n'y a pas de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Antérieurement à l'exercice audité, le Conseil d'Administration a décidé de réviser la commission de gestion, confiée à la société STB MANAGER (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Au titre de l'exercice 2019, le montant de cette rémunération s'élève à 927 mille dinars.

2. Antérieurement à l'exercice audité, une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2019, le montant de cette rémunération s'élève à 223 mille dinars

3. La Société Tunisienne de Banque (STB), est chargée de la distribution de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2019, le montant de cette rémunération s'élève à 223 mille dinars

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 30 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Fathi SAIDI